



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 611, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **20 décembre 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'installation d'une seconde enseigne, d'une superficie de 3,8 mètres carrés, à être apposée sur la façade du bâtiment principal, est non conforme puisque la réglementation municipale ne permet qu'une enseigne appliquée par terrain ou par bâtiment principal.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 025 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 611, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille dix-sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA